

Projet d'aménagements cyclables au giratoire de Réalpanier (RD 28) sur la commune d'Avignon

Le Département de Vaucluse et la commune d'Avignon ont souhaité aménager le carrefour giratoire de Réalpanier ainsi que le carrefour entre l'avenue de l'Amandier et la rue Claude Chabrol, à Avignon, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. L'objectif des aménagements était double : assurer la sécurité des usagers, et faire ralentir les véhicules dans le giratoire.



Projet cofinancé par React-EU - Dispositif de relance de l'Union européenne en réponse à la pandémie de COVID-19



AVIGNON
Ville d'exception

Les travaux ont consisté en :

- la création d'une piste cyclable sur les accotements extérieurs du giratoire, côtés nord et ouest, soit environ sur la moitié du giratoire,
- la mise en place de trois plateaux traversants pour le passage des vélos et pour réduire la vitesse des véhicules qui circulent dans le giratoire,
- la reprise de la géométrie du carrefour Amandier / Chabrol, rectification du virage et amorce des travaux de l'avenue de l'Amandier et de l'accès à la voie verte du Chemin des Canaux,
- l'aménagement du tronçon de l'ancienne route de l'Amandier (le long du canal) avec distinction de l'espace piétons/vélos et de l'accès des riverains,
- l'installation des séparateurs de voies en béton,
- l'aménagement d'une passerelle piétonne,
- la reprise de la géométrie du carrefour giratoire Réalpanier,
- l'implantation de la signalisation horizontale et verticale.



Les aménagements sécurisent désormais la liaison entre le centre-ville d'Avignon via le chemin des Canaux, le tracé provisoire de la véloroute ViaRhôna en direction du Pontet et Sorgues ainsi que la RD 28 qui dispose de surlargeurs cyclables et assure la sortie de l'agglomération avignonnaise vers Pernes-les-Fontaines / Carpentras et le Mont Ventoux.

Les travaux ont été réalisés entre juillet 2020 et janvier 2021 et le financement de cette opération, d'un coût global de 1,11 M€ HT, a été assuré par :

- le Département de Vaucluse pour un montant de 190 800 € HT ;
- la Ville d'Avignon pour un montant de 110 000 € HT ;
- l'Union Européenne dans le cadre d'une subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) "REACT UE" d'un montant de 817 834 € HT.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09